



PROJET

Comité Exécutif du Conseil Multidisciplinaire (CECM)

Réunion tenue le 20 mai 2022 – via TEAMS

Ordre du jour	Document joint	horaire			Présent	Absent
1. Constatation du quorum et ouverture de la réunion		10h00	Isabelle Benoit	Travailleuse sociale, Programme jeunesse	X	
2. Adoption de l'ordre du jour	X		Isabelle Bombardier	Coordonnatrice en résonance magnétique	X	
3. Adoption du compte rendu de la réunion du 14 avril 2022	X		Élise Castonguay	Orthophoniste	X	
4. Affaires découlant des réunions précédentes			Ahmed Douadi	Coordonnateur en génie biomédical, trésorier		X
5. Nouvelles du président-directeur général		10h15	Véronique Jarry-Boileau	Psychologue		X
6. Nouvelles de la DSM		10h30	Guy Jolicoeur	Travailleur social, <i>vice-président</i>	X	
7. Nouvelles du président du conseil multidisciplinaire		10h45	Nadine Lajeunesse	Ergothérapeute	X	
8. Suivi des comités relevant du CECM		11h00	Marcel Landry	Conseiller cadre innovation et pratiques exemplaires	X	
8.1 Rapport du comité de coordination des comités de pairs		11h05	Magali Leblanc	Physiothérapeute, <i>secrétaire</i>	X	
8.2 Rapport du comité de maintien et promotion des compétences		11h15	Luc Legris	Directeur adjoint à la DSM, volet pratiques professionnelles		X
8.3 Rapport du comité des communications		11h20	Jean-François Fortin-Verreault	Président-directeur général		X
8.4 Rapport du comité trésorerie		11h25	Christine Sicard	Travailleuse sociale	X	
8.5 Rapport du comité d'AGA		11h30	Caroline St-Denis	Directrice des services multidisciplinaires	X	
8.6 Rapport du comité statuts et règlements		11h35	Martin St-Georges	Organisateur communautaire, <i>président</i>	X	
8.7 Rapport du comité d'élection		11h40				
9. Rapport annuel Cm 2021-2022		11h45				
10. Varia		11h50				
11. Prochaine réunion ordinaire : le 16 juin 2022						
12. Clôture de la réunion		12h00				

N°	Points à l'ordre du jour	Résumé des discussions - décisions	Action/suivi/délai
1.	Constatation du quorum et ouverture de la réunion	La réunion débute à 10h00.	
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	Il est proposé par Mme Leblanc et appuyé par Mme Sicard d'adopter l'ordre du jour tel quel. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.	
3.	Proposition d'adoption du compte rendu de la réunion ordinaire du 14 avril 2022	Il est proposé par M. Jolicoeur et appuyé par Mme Lajeunesse d'adopter le compte rendu de la réunion ordinaire du 14 avril 2022 tel que déposé. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.	
4.	Affaires découlant des réunions précédentes	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Loi 18 Mme Sicard fait état de situations vécues découlant de la nouvelle Loi 18, elle suggère d'inviter M. Rémi Beauregard pour une présentation au CECM, car des enjeux importants sont présents depuis la mise en vigueur de la loi, avec des impacts sur la pratique professionnelle et la qualité des services. Sur ce, M. Landry informe qu'un comité ad hoc a été formé, avec un représentant du ministère et des représentants de 3 CIUSSS, avec des consignes élargies qui suivront, pour adresser les enjeux soulevés, dont la formation obligatoire de 3 jours, avec en plus un registre des droits acquis pour les professionnels autres que travailleurs sociaux. Il ajoute que les formateurs doivent eux-mêmes être formés d'ici la fin juin. Mme Sicard témoigne de sa situation au quotidien avec les enjeux nommés. 	
5.	Nouvelles du président-directeur général	<p>M. Fortin-Verreault étant absent, Mme St-Denis fait la présentation du point.</p> <p>Elle fait part que les demandes de services médicaux sont à la hausse dans tous les secteurs et ce, malgré la baisse d'intensité de la pandémie.</p> <p>Mme Leblanc fait un retour sur la tournée du PDG au CLSC Rosemont et de l'inquiétude exprimée par les gens présents face à la pénurie de personnel grandissante, et mentionne que la procédure d'embauche au CIUSSS n'est pas optimale. Sur ce, les membres soulèvent des éléments quant à la clarté et la mise à jour de la nomenclature des postes en affichage, ainsi que le manque de flexibilité dans l'horaire de travail et le manque d'exigence des critères pour l'affichage des postes pour les organisateurs communautaires.</p> <p>M. St-Georges souligne que la répartition équitable des ressources humaines à travers l'affichage de postes fait partie du mandat du CM afin d'assurer des services de qualité des services de santé par les professionnels.</p> <p>M St-Georges nous mentionne qu'on a expliqué aux professionnels que lors du réaménagement sur certains sites, le bureau n'est plus attribué à un individu mais à une fonction. Ce n'est pas très valorisant, on dépersonnalise.</p>	

		<p>Mme St-Denis remercie les membres de signaler ces éléments et les assure qu'un suivi sera fait avec la DRHCAJ pour chaque cas particulier, elle suggère également d'inviter la directrice des ressources humaines pour une présentation sur la révision de la procédure d'affichage et d'embauche à la DRHCAJ.</p>	
6.	Nouvelles de la DSM	<p>M. Landry présente le point du Centre d'excellence multidisciplinaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lancement de la page web du Centre d'excellence, le 2 juin prochain, nous avons plus de 250 inscriptions jusqu'à maintenant ▪ Midi à savoir : sondage d'appréciation annuelle complété auprès de 200 personnes, prochain midi à savoir le 9 juin prochain portera sur les archivistes, ouvert à tous ▪ Regroupement disciplinaire des techniciennes en diététique prévu le 1^{er} juin a été annulé, faute d'inscriptions, un sondage sera effectué sur comprendre pourquoi le peu de participation. Mme Castonguay suggère que le format n'était peut-être pas adéquat pour la contrainte de temps pour la libération des participants. ▪ Rapport annuel 2021-2022 du Centre d'excellence est en élaboration <p>M. St-Georges mentionne que la participation accrue des professionnels témoigne de l'intérêt pour les différentes activités du CEM. Mme Leblanc ajoute que le regroupement en physiothérapie a été très apprécié.</p> <p>M. Jolicoeur s'enquiert du GAP première ligne qui doit débiter le 1^{er} juin et les communications à ce sujet. Mme St-Denis informe que les communications seront diffusées dès la semaine prochaine. Les personnes qui n'ont pas de médecin de famille vont passer par la porte d'entrée du GAP si un problème de santé physique plutôt de se diriger vers l'urgence. Ils vont être pris en charge par les équipes du GAP, ils seront évalués par une infirmière ou un travailleuse sociale. C'est une intervention rapide pour rediriger vers le médecin si c'est nécessaire seulement.</p> <p>M. Jolicoeur a eu l'information que le GAP traitera 20% des demandes d'ordre social. Mme St-Denis explique que le guichet d'accès première ligne est pour alléger le système et rediriger vers la bonne trajectoire de traitement. Mme Castonguay demande si les intervenants du guichet vont pouvoir référer au CMG car présentement cela prend un médecin de famille pour référer. Mme St-Denis mentionne que cela pourrait se faire, le médecin responsable reste celui du GAP mais n'a pas évalué le CMG encore.</p> <p>Mme Lajeunesse souligne que lors d'une rencontre de service, ils ont eu une présentation sur le GAP mais le guichet présentement concerne surtout le volet infirmier et TS. Elle demande s'ils vont élargir les professionnels. Mme St-Denis mentionne qu'on réfère aux professionnels déjà en place, pour soutenir la consultation médicale.</p>	

		Mme Sicard mentionne qu'elle a souvent des résidents en santé mentale qui n'ont pas de médecin de famille. Parfois, si on a besoin d'une réévaluation aux régimes de protection ou un renouvellement de la médication ou de relocalisation. C'est quoi la différence entre le référer entre une GMF ou GAP, Mme St-Denis mentionne que la GMF devient la plage où on réfère les patients.	
7.	Nouvelles du président du conseil multidisciplinaire	<p>M. St-Georges présente le point du président du conseil multidisciplinaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Élections : Isabelle Bombardier et Martin St-Georges ont été réélus. Deux nouvelles personnes vont se joindre à nous : Josée Gamache, travailleuse sociale à HSCO et Cynthia Adolphe, éducatrice spécialisée au CLSC HM. Ces deux personnes ont déjà été membres du CECM auparavant ce qui facilitera sans doute leur intégration. M. St-Georges remercie M. Guy Jolicoeur, dont c'est la dernière réunion de son mandat au CECM. M. Jolicoeur tient à remercier tous et chacun du CECM avec qui il a collaboré au cours de toutes les années. M. St-Georges fait part que M. Douadi n'a pas été réélu, cependant il recommande de coopter M. Douadi, qui possède les qualités de représentativité à HSCO, en tant que le titre d'emploi en génie biomédical et au conseil d'administration, M. Douadi étant absent, M. St-Georges fera le suivi avec M. Douadi pour sonder son intérêt à continuer à œuvrer au sein du CECM. ▪ Rapport annuel 2021-2022 Le rapport annuel a été déposé au conseil d'administration par un membre du CM, M. Douadi, ce qui constitue une première. Auparavant le rapport annuel était présenté par le PDG au conseil d'administration. M. St-Georges salue cette nouvelle façon de faire de la direction générale. ▪ AGA L'AGA sera d'une durée de 2 heures 30 et cette année il n'y aura pas de conférence, donc le temps sera consacré à présenter et expliquer le mandat du CM, nos travaux, nos comités et nos réalisations. M. Jolicoeur recommande de sensibiliser les gestionnaires à ce que leurs employés puissent être libérés pour assister à l'AGA, c'est important que les gens participent à l'AGA. M. St-Georges demande à Mme St-Denis si une sensibilisation auprès des gestionnaires serait appropriée par le PDG, Mme St-Denis s'assurera de faire circuler l'information auprès des cadres supérieurs. 	



Résolution-Amendement règlements

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet de proposition d'amendement aux règlements M. St-Georges informe qu'après discussion avec Mme St-Denis, il est proposé de retirer la référence aux domaines dans les règlements, vu que nous nous assurons déjà la représentativité des membres. Un projet de proposition d'amendement aux règlements est déposé, M. St-Georges propose et Mme Leblanc appuie la proposition. La proposition est adoptée. ▪ Visite d'agrément M. St-Georges informe que pour la visite d'agrément, les conseils, dont le CECM, ne seront pas rencontrés, vu que la rencontre ayant eu lieu à la phase 1 s'inscrit dans la continuité de la visite d'agrément. Mme St-Denis explique les phases de la visite d'Agrément. La séance de synthèse post évaluation de l'Agrément aura lieu le 17 juin de 10h00 à 11h00, dont les modalités sont à venir. 	
8.	Suivi des comités relevant du CECM		
	8.1 Rapport du comité de coordination des comités de pairs	<p>Mme Lajeunesse fait part que le comité de pairs des nutritionnistes en suivi de la première demande sur le droit de prescrire pour l'anémie ferriprive chez l'enfant, l'objet était recevable. Ils ont eu une réponse d'Amélie Lacroix comme support, le projet sera repris à l'automne. Elle informe du dépôt d'une autre demande de nutritionnistes, dans le but de discuter et émettre des recommandations afin d'uniformiser les menus dans les CHSLD, basés sur les meilleures pratiques en nutrition et en dysphagie. Ils vont par la suite transmettre leurs informations aux services techniques. Mme Lajeunesse mentionne que le comité de coordination des comités de pairs recommande l'adoption de leur proposition.</p> <p>Mme Sicard se questionne sur le lien de ce comité de pairs avec les pratiques professionnels. Mme Lajeunesse mentionne qu'ils ont eu le même questionnement. Le lien est qu'ils vont consulter les meilleures pratiques en nutrition pour émettre leurs recommandations. Un de nos mandats en tant que professionnels est de signaler des situations au niveau éthique.</p>	
	8.2 Rapport du comité de maintien et promotion des compétences	M. Jolicoeur fait part qu'il reste environ 800,000\$ au budget du comité et le montant sera reporté à l'an prochain. M Jolicoeur fait mention qu'il y a beaucoup de formation obligatoire venant du Ministère. M. St-Georges mentionne que le départ de M. Jolicoeur occasionne une place vide à prendre au sein du comité de maintien et promotion des compétences. Mme Jarry-Boileau étant déjà sur le comité, vu son absence aujourd'hui, M. St-Georges fera le suivi avec elle pour la suite des choses, car il faudra se mobiliser pour continuer les travaux amorcés.	
	8.3 Rapport du comité des communications	Mme Bombardier fait part que le comité a travaillé surtout sur les élections, la promotion avec le service des communications. Une Infolettre sera diffusée sur l'AGA prochainement. L'intranet a été mis à jour en début de semaine.	
	8.4 Rapport du comité trésorerie	M. Douadi étant absent, Mme Leblanc fait part que le rapport de trésorerie a été déposé, qu'il reste un montant dans le budget. Une rencontre de suivi est à fixer pour le budget 2022-2023.	

	8.5 Rapport du comité d'AGA	Projet d'ordre du jour de l'AGA est déposé, Mme Sicard propose et Mme Castonguay appuie, l'ordre du jour est adopté. Mme Sicard informe que les rencontres ont continué, en tout, nous avons eu 5 rencontres. La pratique générale a eu lieu cette semaine avec le support de l'audiovisuel. M. St-Georges invite à faire la promotion de l'AGA avec l'incitatif de prix de présences : 10 cartes cadeaux pour la librairie Renaud-Bray	 Ordre du jour AGA 7 juin 2022
	8.6 Rapport du comité statuts et règlements	Sujet déjà traité au point 7.	
	8.7 Rapport du comité d'élection	Sujet déjà traité au point 7.	
9.	Rapport annuel 2021-2022	Le rapport annuel a déjà été adopté par le conseil d'administration, M. St-Georges propose, Mme Bombardier appuie, le rapport annuel est adopté.	 Rapport annuel CECM 2021-2022
10.	Varia	<p>Mme Castonguay partage une situation problématique dont elle a été informée dans son rôle au CMG. Une de ses usagères a rapporté qu'au CDJ, il y avait un intervenant qui travaillait la parole avec les usagers qui ont la maladie de Parkinson. Ils font des exercices de parole avec les usagers sans les avoir évalués au préalable, qui est un acte réservé aux orthophonistes. Il n'est pas marqué stimulation mais activité thérapeutique. Mentionne qu'elle aimerait préciser ce qu'il se fait au CDJ avant d'aller à l'Ordre. Mentionne aussi que l'orthophoniste qui était au CMG était libéré ½ journée pour aller au CDJ pour faire des interventions mais que présentement il n'est pas dans le mandat du poste actuel.</p> <p>M Landry mentionne d'aller évaluer la situation. La gestionnaire concernée par le secteur devrait être mis au courant et les actions mise en place par la suite. Mme St-Denis mentionne d'en discuter avec Luc Legris au niveau des pratiques professionnelles. Mme Lajeunesse mentionne que les activités de groupe sont pour maintenir des acquis, en prévention et promotion de la santé.</p> <p>M. Jolicoeur fait un retour sur le processus d'élection et de la problématique survenue au niveau des adresses courriels, M. Jolicoeur mentionne qu'il n'a pas reçu le courriel pour les élections et d'autres membres non plus. M. St-Georges mentionne que la présidente d'élection lui a dit qu'ils ont envoyé à plus de 2700 membres mais visiblement, il y a encore des problématiques. Mme Cicciu mentionne que 4-5 personnes ont écrit pour mentionner qu'ils n'avaient pas reçu le lien. Mme Leblanc mentionne que ce n'est pas le lien qu'elle n'a pas reçu mais bien le courriel. Une discussion s'ensuit. M. St-Georges recommande qu'une rencontre de suivi soit organisé afin de faire un post-mortem et comprendre pourquoi certains membres n'ont pas reçu de courriel avec le lien pour voter.</p>	
11.	Prochaine réunion ordinaire	La prochaine réunion ordinaire aura lieu le 16 juin 2022 de 10 h00 à 12 h00.	
12.	Clôture de la réunion.	Il est PROPOSÉ , dûment APPUYÉ et unanimement RÉSOLU de lever la réunion à 12 h05.	

Président

Secrétaire